

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1732

77 - Seine-et-Marne

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

Créations

Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne

ASL DU DOCTEUR ROUX

Objet : propriété, gestion, entretien d'équipements communs aux logements situés à Verneuil-L'Etang (77290), é à 20 (numéros pairs) rue du Docteur Roux, ainsi qu'aux places de stationnement extérieurs ; l'association pourra également entreprendre toutes actions d'intérêt collectif ; dans ce cadre, l'ASL a notamment pour objet la propriété, la gestion, le fonctionnement, l'entretien et l'exploitation des équipements ou biens suivants : l'entretien, le nettoyage, la réfection éventuelle des espaces communs extérieurs : arbres, espaces verts, espaces de circulation, circulation piétonne, le marquage au sol des emplacements de stationnement, les bordures, à l'aire de dépose des ordures ménagères placées sur le lot B (parcelle AE n° 212) ; l'entretien, le nettoyage, les réparations relatives aux équipements des réseaux divers, à l'éclairage public ; l'entretien, le nettoyage, les réparations relatives au portique d'entrée, au muret et mur de clôture, au mobilier urbain, aux boîtes aux lettres implantées sur le lot B (parcelle AE n° 212) ; l'appropriation desdits biens ; leur cession à titre onéreux ou gratuit au profit de qui que ce soit ; l'exercice de toutes actions afférentes audit contrôle ainsi qu'aux ouvrages et équipements ; la gestion et la police des biens communs nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance des propriétaires dès leur mise en service et la conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association ; ainsi que toutes autres installations existantes ou équipements qui viendraient à être créés et seraient destinés à l'usage commun des propriétés formant l'ensemble immobilier objet des présentes ; elle assure la répartition des dépenses de gestion et d'entretien (impôts, taxes, assurances diverses, honoraires du Syndic) entre les membres de l'association et leur recouvrement ; et d'une manière générale, toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets ci-dessus

Siège social : 26, rue du Général De Gaulle, AGIMMO, 77000 Melun

Date de délivrance du récépissé : 15 juin 2021